



PROCES-VERBAL DU 6^{ème} CONGRES ORDINAIRE 2021

Ce procès-verbal prend en compte l'organisation et les travaux en plénière.

A/ PREPARATION DU CONGRES

Le congrès a été initié officiellement par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) tenue le samedi 19 février au LPC Yopougon qui a décidé des dates, du lieu, du thème et de la désignation du président du comité d'organisation (PCO) comme suit :

Dates : 29, 30 et 31 Mars 2021

Lieu : Lycée Professionnel de Grand Lahou

Thème : « **impacts du déficit budgétaire sur l'activité pédagogique à l'enseignement technique et à la formation professionnelle** » (Annexe 1)

PCO : Nando Yavo Jonas, premier secrétaire général adjoint.

Le PCO a diffusé, conformément aux Statuts et règlement intérieur, les communiqués (Annexe 2) suivants :

- 1- Communiqué portant ouverture du 6^{ème} Congrès ordinaire en date du 21 Février 2021 dans lequel les termes de références du Congrès adoptés à l'AGO du 19 Février ont été adressés aux organes et aux structures afin de produire des projets de résolutions. Il a également invité les organes et les structures à proposer des projets d'amendements relatifs aux Statuts et règlement intérieur.
- 2- Communiqué portant conditions de candidature en date du 08 Mars 2021, aux postes de secrétaire général(e) national(e) (art.4.1 règlement intérieur), de président(e) du bureau du conseil syndical (art.17.3 règlement intérieur) et des commissaires aux comptes (art.18.1 règlement intérieur)
- 3- Communiqué portant dossier de candidature en date du 08 Mars 2021 relatif aux documents à fournir par les éventuels candidats
- 4- Communiqué portant délibération des candidatures en date du 08 Mars



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

2021 indiquant le programme des délibérations allant du 08 au 27 mars 2021 (art. 33.3 à 33.6 ; règlement intérieur).

Le comité d'organisation a travaillé :

- à diffuser les courriers aux autorités pour les demandes de présidence, de parrainage et d'aide aux autorités et aux partenaires (Annexe 3) ;
- à faire le suivi des courriers ; (Annexe 4)
- à préparer le site du Lycée Professionnel de Grand Lahou.

B/ DEROULEMENT DU CONGRES (Annexe 5)

1) LUNDI 29 MARS 2021 : BILAN DE SANTE ET DEPART SUR GRAND-LAHOU

- Le bilan de santé a enregistré trente-deux (32) délégués de 6 heures à 10 heures.
- Prévue pour 12heures selon le chronogramme, le départ a eu effectivement lieu vers 17heures à cause de l'amateurisme des transporteurs avec lesquels le comité d'organisation s'est mis d'accord.

2) MARDI 30 MARS 2021 : CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture s'est tenue à la Bibliothèque du Lycée Professionnel de Grand Lahou avec la participation des invités et des délégués conformément à la liste de présence (Annexe 6).

Elle a été ponctuée de discours (Annexe 7).

2.1) INTERVENTIONS :

- M. KONE MOHAMED, Directeur du LP Grand-Lahou qui s'est félicité d'abriter le 6^{ème} Congrès du SYNAFETP-CI
- Le camarade NANDO YAVO JONAS, Président du comité d'organisation a rappelé les difficultés de l'organisation et s'est réjoui de la tenue dudit congrès
- Le camarade VANIE BI TIZIE FRANCIS, secrétaire général de l'UNETFPCI, représentant le Collectif de l'ETFP COSETFP a salué la vitalité du



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

SYNAFETP-CI

- Le camarade GAH SIMPLICE HONORE, 1er Secrétaire Général National du SYNAFETPCI s'est réjoui de la maturité du SYNAFETP-CI, le syndicat dont il a eu l'honneur d'être le premier dirigeant, non sans rappeler les débuts.
- Le camarade ABONGA JEAN YVES KOUTOUAN, président de l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Cote d'Ivoire IFCI et 2^{ème} Secrétaire Général National du SYNAFETPCI qui a appelé les membres du SYNAFETP-CI à se tenir prêts pour les batailles à venir.
- Le camarade KOUAME RAPHAEL ZOUZOU, Secrétaire Général national du SYNAFETP-CI qui a rappelé les difficultés à trouver le financement du 6^{ème} Congrès et a exhorté ses militant(e)s à œuvrer à l'autonomie financière du SYNAFETP-CI.
- Le camarade BOGA DAGO ELIE, président de la CISL-DIGNITE qui a félicité le SYNAFETP-CI de se doter d'un patrimoine foncier et l'a invité à construire un siège, signe de son autonomie.
- M. AMBEM KOUASSI, Conseiller Technique au MENETFP, représentant Mme KANDIA Camara, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, présidente du Congrès. Il a traduit les remerciements de Madame Le Ministre qui s'est sentie honorée par le SYNAFETP-CI.

2.2) INTERVENTIONS DES PARTENAIRES :

- **NSIA BANQUE**, la convention entre la N'SIA BANQUE et le SYNAFETP-CI a été présentée par M. PEKAHOU PRIVAT, commercial.
- **SOGEMAD** le produit d'assurance santé Sogemad/Synafetpci a été présenté par M. BROU, directeur commercial.

3) TRAVAUX EN PLENIERE

3.1) MISE EN PLACE DE LA TABLE DE SEANCE

- **Vérification du quorum** : elle s'est faite par appel nominatif des inscrits. Sur deux cent dix-sept (217) délégués, cinquante (50) se sont excusés. Le quorum de deux-tiers fixé à cent quatre-vingt-seize (196) délégués sur les deux cent quatre-vingt-huit (288) attendus est largement atteint, donc le Congrès peut valablement siéger. (Annexe 8)



- **Election du président du Congrès** : le camarade TIEOU SONZAI BERTRAND a été élu président du Congrès. Il est assisté par le camarade GNIONTE ROMOE au poste de secrétaire et la camarade DIAKPA JULIE ROLANDE au poste de rapporteur. (Annexe 9)
- **Passation des charges** entre le PCO et le président élu. Le président du Congrès a reçu les procès-verbaux de délibération des candidatures (Annexe 10), la liste des démissionnaires et les projets (en version numérique) des résolutions et des amendements des Statuts et règlement intérieur.

3.2) AUDITION DES RAPPORTS

- **Audition des rapports des organes BEN BCS CC** (annexe 11):. Les rapports moral et financier du Bureau Exécutif National (BEN) ont été auditionnés. Ensuite les rapports du Bureau du Conseil Syndical (BCS) et des Commissaires aux Comptes (CC) ont été auditionnés. Enfin, les rapports du BEN ont été discutés puis adoptés par le Congrès.
- **Vote de quitus** : Une motion de quitus a été accordée au BEN sur proposition du camarade Diomandé Arthur de la sous-section du Lycée Technique de Bouaké. (Annexe 12)

3.3) DEMISSIONS/RADIATIONS:

Le Congrès, après discussions a prononcé la radiation des membres démissionnaires suivants (Annexe 13):

- 1- COULIBALY OUMAR, du CC Katiola,
- 2- BOMISSO KOPOU VALERY, du CC Katiola,
- 3- EHOUSSOU EDOUKOU ANDRE, du CFP Man
- 4- LEBA DJIZA EVARISTE, du LP Daoukro
- 5- ANO FRANCOIS, du LP Jacqueville.

Cependant, le Congrès a rejeté la radiation du camarade ASSANDI KOUAME ATHANASE, du LP Jacqueville et a proposé de ne pas le précompter.

4) AMENDEMENTS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Les projets d'amendements des Statuts et du règlement intérieur ont été soumis à débat, avant d'être adoptés (**Annexe 14**) comme suit :



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

- l'élargissement du SYNAFETP-CI aux autres fonctionnaires de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (Art.1 Statuts)
- la possibilité pour les membres en poste dans d'autres ministères de demeurer au SYNAFETP-CI (Art.3 Statuts)
- Le budget du Congrès est financé sur le précompte de la dernière année du mandat (Art. 22.3 règlement intérieur) ; ce qui rend caduc l'article 25 ancien du règlement intérieur.
- Modification de la répartition, après déduction des frais incompressibles, comme suit : dépôt à terme DAT 10% BEN 49% BCS 6% CC 2% SOUS-SECTIONS 24% SECTIONS 9% (Art.21.5 règlement intérieur)

Le Congrès a autorisé le nouveau bureau exécutif a effectué le précompte 2021 pour la fin du mois d'avril 2021.

5) AMENDEMENTS DES PROJETS DE RESOLUTION

Les projets de résolution (**Annexe 15**) ont été amendés puis adoptés comme suit :

- Résolution portant financement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour exiger la revalorisation des budgets alloués aux établissements de l'ETFP,
- Résolution portant financement des examens et concours pour exiger :
 - 1- la revalorisation des budgets alloués aux examens et concours de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
 - 2- le paiement des indemnités des examens et concours au plus tard trois (03) mois après la session.
- Résolution portant financement de la construction du siège du SYNAFETPCI pour recommander au Bureau Exécutif National de construire le siège avec le DAT et toutes autres sources de financement.
- Résolution portant élection à la MUGEFICI pour recommander au bureau exécutif de soutenir un candidat à même de gagner les élections à venir.
- Résolution portant plateforme revendicative pour recommander au



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

bureau exécutif d'œuvrer à l'union et à l'unité d'action avec les groupements syndicaux existants (IFCI, MESEF-RS, ALLIANCE) et toutes les autres organisations syndicales pour faire aboutir la plateforme revendicative du SYNAFETP-CI.

- Résolution portant élargissement du SYNAFETP-CI à tous les emplois du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour décider de l'adhésion d'autres catégories de personnels relevant de l'enseignement technique et la formation professionnelle.
- Résolution sur la continuité des précomptes pour décider de la tacite reconduction du précompte quand le montant de la cotisation n'a pas changé.

6) RENOUELEMENT DES ORGANES

Les responsables des organes ont été élus par acclamations (**Annexe 17**) comme suit :

- Commissaires aux Comptes : KONE ATHANASE, TIOTE SINDOU et KOUAKOU YVES FERDINAND.
- Présidente du Bureau du Conseil Syndical : MME DEHI ZILIHONNOHI NOELLE Epse NOHONAIN.
- Secrétaire Général National : KOUAME RAPHAEL ZOUZOU.

7) MERCREDI 31 MARS 2021 : CEREMONIE DE CLOTURE

7.1) INVESTITURE DES ORGANES ELUS

Le président a investi tous les organes élus : commissaires aux comptes, présidente du bureau du conseil syndical et secrétaire général national SGN selon la formule (Annexe 18).

7.2) DISCOURS DU SGN ELU KOUAME RAPHAEL ZOUZOU

Lors de son discours d'investiture, le SGN KOUAME RAPHAEL ZOUZOU a remercié les congressistes pour la confiance renouvelée et a rappelé qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les différents organes.



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

Enfin, il a présenté la liste d'un bureau de vingt-un (21) membres (**Annexe 16**) avec un changement de poste pour KONE MAMADOU qui devient troisième secrétaire général adjoint et l'entrée de trois (3) nouveaux comme suit:

- KOUAKOU MAURICE au secrétariat national à l'organisation et à la mobilisation
- TIEOU SONZAI BERTRAND au secrétariat national aux affaires sociales
- ALASSANE DIOMANDE ARTHUR au secrétariat national au genre et à la jeunesse.

7.3) DISCOURS DE CLOTURE

M. ALLO GNAGBO, censeur au Lycée Professionnel de Grand-Lahou, représentant Monsieur le Directeur a déclaré clos le 6^{ème} Congrès ordinaire du SYNAFETP-CI.

Fait à Grand-Lahou, le 31 mars 2021

POUR LE CONGRES

Le président du comité d'organisation

Le président du Congrès

NANDO YAVO JONAS

TIEOU SONZAI



SYNAFETP-CI

Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle de Côte d'Ivoire
cell 0707941836 / 0140424202 / 0707034045 / 0140424210/0707548618

Siège social Yopougon Sicogi secteur Saint André 31 BP 135 Abidjan 31
Site web : www.synafetpci.org Emails : synafetpciben@gmail.com
synafetpciben1721@outlook.fr